ACADEMIE : TOULOUSE
DEPARTEMENT : TARN

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE DISCIPLINE
Elève : …… Séance du :……

I - MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE

MEMBRES AVEC VOIX DELIBERATIVE	NOM	SIGNATURE DES PRESENTS
- Chef d'établissement, président	-	-
- Adjoint	-	-
- Gestionnaire de l'établissement	-	-
- CPE ou CE désigné par le conseil d'administration, sur proposition du chef d'établissement	-	-
- 4 représentants élus des personnels d'enseignement, d'éducation, de surveillance ou de documentation (1)	-	-
- 1 représentant élu ATOSS(1)	-	-
- Représentants élus des parents : (1) 3 pour les collèges 2 pour les lycées	- - -	- - -
- Représentants élus des élèves : (1) 2 pour les collèges et EREA 3 pour les lycées	- - -	- - -

(1) En cas de suppléance, préciser le nom du suppléant présent avec la mention (S)

- Nombre de membres composant le conseil de discipline : … Nombre de membres présents :

- Le quorum est-il atteint ? (*) OUI ☐ NON ☐

(*) Quorum : total des membres du conseil de discipline / 2 + 1 (si nombre des membres pair) + 0,5 (si le nombre des membres impair)

- Secrétaire de séance désigné (nom et qualité) : …….

II – PERSONNES CONVOQUEES A TITRE CONSULTATIF

MEMBRES SANS VOIX DELIBERATIVE	NOM	SIGNATURE DES PRESENTS
- 2 professeurs de la classe de l'élève en cause désignés par le chef d'établissement	-	-
- Les 2 délégués de la classe de l'élève en cause	-	-
- toute personne susceptible de fournir des éléments d'information sur l'élève de nature à éclairer les débats	- -	- -
Qualité :		

III – POUR L'ELEVE COMPARAISSANT :

- Nom et prénom de l'élève :…… Date de naissance : ☐☐/☐☐/☐☐☐☐
- Classe : …….. Spécialité :…….. LV1 :…… LV2 :……...
- Nom et adresse du représentant légal : …….
- Nom et qualité du défenseur de l'élève : ……
- Nom et qualité de la ou (des) personne(s) ayant demandé la comparution de élève :……

IV - DEROULEMENT DE LA SEANCE **(joindre le compte rendu détaillé. Dans l'hypothèse d'une procédure contentieuse, ce document constitue une des pièces essentielles du dossier)**

1. Motif de la comparution – Exposé des griefs
2. Audition de élève, de son représentant légal, de son défenseur et des personnes convoquées.
3. Procédure contradictoire (retracer les débats)
4. Délibération, après retrait des membres n'ayant pas voix délibérative.

V - VOTE

(à bulletins secrets à la majorité des suffrages exprimés : en cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante)

Décompte des voix :	POUR :……	ABSTENTION(S) :……...
	CONTRE :……...	BLANC (S) : ……
	……...	NUL(S) : …….
TOTAL des suffrages exprimés :		TOTAL des suffrages non exprimés :

VI - DECISION :

☐ Exclusion définitive **sans sursis**

☐ Exclusion définitive **avec sursis**

☐ Exclusion temporaire **sans sursis** (supérieure à huit jours et inférieure à un mois) — Nombre de jours : …….

☐ Exclusion temporaire **avec sursis** (supérieure à huit jours et inférieure à un mois) — Nombre de jours d'exclusion : …….. Nombre de jours du sursis : ...…...

☐ Autres

VII - SUIVI DE L'ELEVE :

- Proposition pour l'élève soumis à l'obligation scolaire :
- Possibilité pour l'élève non soumis à l'obligation scolaire :

Signature du président de séance : **Signature du secrétaire de séance :**

……. **…….**